

Bulletin Communal La Motte Chalancon

JUIN 2024









Mairie de La Motte Chalancon (26470)

Tél: 04.75.27.20.41

Courriel : <u>mairie@lamottechalancon.com</u> Site Web : <u>www.lamottechalancon.com</u>



Sommaire

page 3
pages 4 à 23
page 24
page 24
page 25
page 26
page 26
page 27
page 27
pages 28-29
pages 30-31
pages 32-33
page 33
pages 34-35
page 36



Le Mot du Maire

Vive la saison estivale qui se présente sous les meilleurs auspices comme chaque année à La Motte Chalancon !!!!



L'été apporte sa continuité de projets pour la commune :

- Les travaux de la maison de santé avancent à grand pas. La livraison est prévue pour le début d'année 2025. L'équipe médicale continue son travail remarquable. Je les remercie vivement.
- La reconstruction du mur du chemin de ronde est en cours. Les travaux ont été réalisés dans un temps très court. On peut s'en féliciter. A force de persévérance j'ai réussi à obtenir une partie du financement par la Département et l'Etat.
- Le nouveau parking en face du camping est opérationnel. Il permet d'accueillir une centaine de places, notamment le lundi matin, jour de
- marché. Un fléchage indiquant celui-ci est mis en place.
- Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : l'intercommunalité continue de travailler sur ce projet. La surface de terrains constructibles sera vraiment réduite, selon la loi d'urbanisme en vigueur. L'enquête publique aura lieu en 2025 afin de notifier ce document avant la fin de mandat.
- Une nouvelle caméra de vidéo-protection va être installée au niveau du carrefour place du Pont. Si cela peut permettre de lutter contre les incivilités constatées dernièrement, que je déplore et d'assurer votre tranquillité, l'objectif sera atteint.
- Le chemin rural qui débute derrière le camping municipal pour rejoindre le pont de Blanc sera finalisé prochainement. Il permettra d'atteindre le plan d'eau en toute sécurité.
- Un nouveau bloc sanitaire pour personne à mobilité réduite a été installé à la piscine.
- La réfection de la voirie communale est en cours.

Comme vous le voyez, les projets en voie de réalisation ne manquent pas.

La volonté de la majorité municipale reste intacte, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour soutenir et améliorer le cadre de vie en protégeant notre patrimoine, en rendant notre village beau et agréable à vivre.

L'équipe municipale compte sur votre soutien pour que notre commune continue à être un lieu de sérénité. Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'esprit civique et de respect sous toutes ses formes.

Jamais autant de Maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux procédures complexes et à la diminution des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'initiative individuelle virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires.

Une nouvelle fois, je salue le travail remarquable des agents communaux. Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales.

Les finances communales se portent bien.

Le conseiller délégué aux décideurs locaux du Diois, qui dépend de la Direction Générale des Finances Publiques, a établi un rapport qui précise que « la situation financière de la commune s'avère excellente ». Cela démontre ma vigilance permanente sur le budget communal.

Plusieurs commerces ont changé de propriétaire ou ouvert pour la première fois dans le village. L'attractivité de notre commune reste forte. Nous leur souhaitons une belle réussite.

Avec un tel dynamisme, c'est donc plein d'espoir et de confiance que nous poursuivrons notre mission pendant les 2 années avant de terminer ce mandat. Nous souhaitons continuer à développer nos projets avec toujours la même passion et cette envie qui nous anime.

Soyez heureux. Je vous souhaite de passer un bel été, de vivre et vibrer aux rythmes des Jeux Olympiques. Vive la Motte Chalancon



(1^{er} semestre 2024)

Séance du 9 janvier 2024

Présents:

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*Jeannette LACOUR, Adjoint,
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Excusés:

Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint, pouvoir donné à Laurent COMBEL Brigitte PARRENT, Adjointe, pouvoir donné à Jeannette LACOUR Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Pierre POLETTO Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Emmanuel BLANCARD

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 7/12/2023 qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : <u>Décision Modificative budget</u>

Le Maire informe que le budget prévu au chapitre 14 (atténuation de produits) sera insuffisant pour terminer l'année et qu'il convient de faire les modifications suivantes au budget, dans la section dépenses de fonctionnement :

Chapitre 014 :

- Compte 739221 : + 2 000 €

- Chapitre 011:

- Compte 615221 : - 2 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette décision modificative

Sujets évoqués par le Maire:

<u>Local face à l'ancienne poste</u> : le Maire trouve dommage que ce local ne soit pas utilisé. Il demande aux conseillers de réfléchir à des idées d'occupation.

<u>Ultratrail 2024</u>: l'Association a annoncé pour 2024 une nouvelle formule totalement différente : l'Ultra boucle de La Motte Chalancon (UBMC). Il s'agira de parcourir le plus de tours possible sur un circuit de 3 km et 150 m de dénivelé pendant le temps que le coureur aura choisi de courir (8 heures, 4 heures seul ou par équipe de 2, 2 heures et 1 heure en solo uniquement). Cette manifestation se déroulera le dimanche 19 mai à La Motte Chalancon.

<u>Rock on the l'Oule</u>: Pierre CHANAL a assisté à une réunion en visio avec les membres de l'Association. La date de la manifestation est prévue le mercredi 7 et le jeudi 8 août, entre le Jazz et la fête votive. Le programme des festivités de la semaine serait donc le suivant :

Lundi 5 et mardi 6 août : Blue Motte Jazz Mercredi 7 et jeudi 8 août : Rock on the l'Oule Vendredi 9, samedi 10, dimanche 11 : Fête votive

Pierre CHANAL trouve dommage de regrouper les manifestations sur une semaine, d'autant plus que cela risque d'être compliqué pour l'intendance, mais le Maire et le Conseil décident de ne pas intervenir pour modifier les dates.

Le lieu choisi pour le festival est le Moulin des Pendants. Le Syndicat Mixte du Pas des Ondes et le locataire du terrain ont donné un accord de principe.

L'électricité serait branchée sur un poteau existant, et l'eau serait acheminée par citernes.

Le projet doit être présenté avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.

<u>Matériel communal</u>: Le Maire informe qu'un roto broyeur a été acheté pour un montant de 4 890 euros HT. Le fournisseur a repris du matériel non utilisé par la Commune (une tronçonneuse à perche, une débroussailleuse, une tondeuse, un gyro-broyeur) pour un montant de 1 583 euros HT, ce qui ramène le coût total a 3 307 euros HT.

<u>Achat terrain communal</u>: Sylvie PELOZUELO souhaite acheter les parcelles qu'elle exploite depuis quelques années, moyennant la somme de 10 000 euros.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur le sujet pour le prochain conseil.

Vœux : le Maire demande un retour sur la cérémonie des vœux.

Pierre CHANAL déplore que les Associations auxquelles la Commune octroie des subventions n'aient pas toutes été représentées.

<u>Bibliothèque</u>: la Mairie a reçu un courrier des responsables de l'Association « J'aime lire » car les primaires utilisent la bibliothèque en leur absence.

Jeannette LACOUR et Pierre POLETTO ont préparé une convention qui sera présenté à l'école et à la bibliothèque lors d'une prochaine réunion. Le Maire souhaite qu'une solution collégiale soit trouvée entre les deux.

Tour de table :

Emmanuel BLANCARD informe que des caravanes en état de délabrement sont entreposées dans l'ancienne déchetterie.

Ces caravanes ont été déplacées par les services techniques. Elles étaient en « garage mort » au camping municipal, et les propriétaires ne paient plus et ne se manifestent plus depuis plusieurs années. Le Maire va faire le nécessaire pour que les lieux soient nettoyés très rapidement.

Emmanuel BLANCARD engage le débat sur les chemins ruraux en rapportant sa discussion avec Mme Andrée MULLER. Cette dernière n'était soi-disant pas au courant de la réouverture du chemin derrière chez elle et elle ne veut pas que les véhicules l'empruntent.

Il s'ensuit une longue discussion entre Emmanuel BLANCARD et le Maire.

Le Maire rappelle qu'Emmanuel BLANCARD était dans les premiers conseillers à refuser l'étude portant sur le recensement des chemins ruraux. Cette étude permettait par la suite au Conseil de délibérer et de faire tomber cette fameuse loi « des 30 ans » qui peut s'appliquer s'il est prouvé que le chemin rural n'est pas utilisé.

Le Maire souhaite que les chemins ruraux puissent être utilisés par l'ensemble des personnes qui le souhaitent et pas seulement par les randonneurs. Des propriétaires veulent pouvoir accéder à leur propriété, tout simplement.

Il rappelle que bien évidemment, il ne sera pas possible financièrement de ré ouvrir aux véhicules à moteur l'ensemble des chemins ruraux. De plus, cela n'aurait aucun sens car non réalisable techniquement (il faudrait une emprise de chemin supérieure à 4 mètres alors qu'un chemin rural ne peut dépasser 3.5 m).

Il demande à Emmanuel BLANCARD s'il souhaite que l'on rediscute du projet d'études. Ce dernier ne donne pas de réponse.

François HUMBERT informe qu'un devis pour des jeux d'extérieur au camping est en attente et il demande si les commandes pour les sanitaires PMR à la piscine municipale ont bien été passées. Le Maire confirme.

Fin de la réunion à 20 heures 30

Le secrétaire de séance Jeannette LACOUR Le Maire Laurent COMBEL

Séance du 7 février 2024

Présents:

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, 2^{ème} Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal

Excusés:

Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Laurent COMBEL Brigitte PARRENT, Adjointe, pouvoir donné à Jeannette LACOUR Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Pierre POLETTO

Pierre POLETTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 09/01/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Vu l'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant :

- L'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département, composée :
 - > D'une mission d'information et de conseils
 - ➤ D'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
 - ➤ D'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
 - ➤ D'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
 - ➤ D'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
 - D'une mission d'animation de la politique de l'eau
- La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec <u>au choix</u> les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- L'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département
- L'assistance d'ingénierie est engagée sur la demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission au Département signée des deux parties
- L'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne)
- La contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,
- La nouvelle convention signée annulera et remplacera l'actuelle convention SATESE (le cas échéant),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :
 - ➤ SATESE : OUI ➤ SATEP : NON
 - ➤ INGENIERIE : NON
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie ; il doit en rendre compte au conseil municipal
- DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet
- DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Délibération n° 2 : avenant à la convention assistance retraite 2020-2022

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la convention signée en 2020,

Considérant la fin de validité de ladite convention au 31 décembre 2022,

Considérant l'avenant signé entre la Caisse des Dépôts et le CDG 26 prorogeant la convention de partenariat à partir du 01/01/2023,

Considérant l'avenant n° 2, prolongeant la convention pour l'année 2023,

Considérant que la future convention devant lier la Caisse des Dépôts et le CDG 26 est en attente d'un nouvel accord pour l'organisation des années à venir,

Considérant que dans cette attente, il importe de poursuivre la réalisation des missions proposées aux collectivités et établissements publics en matière de retraite,

Il a été arrêté et convenu que l'article 8 de la convention susmentionnée est modifié comme suit :

La convention conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 est prorogée à partir du 01/01/2024, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes selon un préavis de trois mois avant l'expiration de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception. À compter de sa résiliation, aucun nouveau dossier ne sera pris en compte par le CDG. Les dossiers déjà parvenus au CDG seront instruits conformément aux dispositions de la présente convention.

Elle sera résiliée de plein droit lors de la signature de la nouvelle convention entre la Caisse des Dépôts et le Centre de Gestion de la Drôme.

Les autres clauses restent inchangées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant

Délibération n° 3 : tarifs camping municipal 2024

OUVERTURE DU CAMPING : SAISON 2024

Location Chalets : du 13 avril au 14 septembre Emplacements camping : du 27 avril au 14 septembre

30% d'arrhes à la réservation d'un chalet

30% d'arrhes à la réservation d'un emplacement

30% d'arrhes à la réservation d'un forfait saison

TARIFS EMPLACEMENTS Saison 2024	Basse saison du 27/04 au 28/06/2024 et du 31/08 au 14/09/2024	Haute saison du 29/06/2024 au 30/08/2024
Forfait 1 (sans branchement électrique)	15,00 €	21,00 €
1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 véhicule	13,000	21,000
Forfait 2 (avec 1 branchement électrique)	18,00 €	24,00 €
1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 véhicule		
Adulte supplémentaire et enfant > 13 ans	4,50 €	5,00 €
Enfant de 5 ans à 13 ans	3,00 €	4,50 €
Enfant - de 5 ans	gratuit	
Véhicule supplémentaire	gratuit	4,50 €
Animaux (forfait 1 semaine/animal)	gratuit	10,00 €
Visiteur journée	gratuit	
Branchement électrique supplémentaire	3,00 €	
Groupe (colonie, camp: + de 10 personnes)	(par pers. et par nuit) (par pers. et par	
Tarif (enfant de - de 18 ans)	3,00 €	3,00 €
Tarif adulte	4,50 €	5,00 €
Forfait saison		
comprenant : (1 emplacement, 1 véhicule,	1 560	0,00€
2 personnes, 1 branchement électrique)		
Animaux (forfait saison/animal)	100,00 €	
Ventes annexes		
Machine à laver (jeton)	7,50 €	
Vidange camping-car	6,00 €	

Hivernage annuel non couvert	
(payable en une seule fois au début d'année	150,00 € / an
civile)	

TARIFS CHALETS Saison 2024	Basse saison du 13/04 au 28/06/2024 et du 31/08 au 14/09/2024		Haute saison du 29/06/2024 au 30/08/2024
	Nuitée	Semaine	Semaine
CONFORT 6/8 personnes	95,00€	450,00 €	850,00 €
3 chambres 34,92 m2			
CONFORT 5/7 personnes	85,00€	400,00€	700,00 €
2 chambres 32,15 m2			
CONFORT PMR 4/5 personnes	85,00€	400,00€	700,00 €
2 chambres 34,75 m2			
Location TV	30,00 € / semaine et 6,00 €/ nuit		ne et 6,00 €/ nuit
Caution TV	200,00 €		
Caution chalet	500,00 €		
Animal (forfait 1 semaine/animal)	15,00 €		
Forfait ménage	80,00 €		
Tarif petite casse	Délibération du 24 juin 2010		

Chalets : Offres spéciales Basse Saison			
d	du 13 avril 2024 au 28 juin 2024		
et du 31 août 2024 au 14 septembre 2024			
		2 nuitées consécutives	2 semaines consécutives
CONFORT 6/8 personnes		140.00 C	750 00 C
3 chambres	34,92 m2	140,00 €	750,00 €
CONFORT 5/7 personnes		125,00 €	690,00,6
2 chambres	32,15 m2	123,00 €	680,00 €
CONFORT PMR 4/5			
personnes		125,00 €	680,00 €
2 chambres	34,75 m2		•

Taxe de séjour en sus

Location d'un chalet à la semaine du samedi 16 h 00 au samedi suivant 10 h 00 Le solde du montant du prix d'un séjour est exigible le jour de l'arrivée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs

Sujets évoqués par le Maire :

<u>Impôts locaux</u>: Le Maire informe que les valeurs locatives des locaux d'habitation devraient être augmentées de 3.8% en 2024, selon l'INSEE, soit une évolution nettement inférieure aux 7.1% enregistrée cette année. Cet indicateur est important puisqu'il sert au calcul des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB) et de référence à la revalorisation annuelle des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

<u>Impayés</u>: Le Maire explique que la mairie se retrouve avec de nombreux impayés (essentiellement des factures d'eau) malgré les nombreuses relances de la Trésorerie.

Le Maire demande au Conseil de réfléchir à une éventuelle lettre de relance, afin de recouvrir ces impayés. Le Conseil trouve anormal que certains administrés ne paient pas leurs dettes.

Achat des terrains (anciennement IBM) par Mme Sylvie PELOZUELO : lors du dernier conseil, le Maire avait demandé aux élus de réfléchir au sujet.

Le Maire demande à Pierre CHANAL DU BESSET de faire évaluer ces biens par la SAFER et les Domaines.

<u>Architecte des Bâtiments de France</u>: Le Maire a reçu l'Architecte des Bâtiments de France la semaine dernière. Les Bâtiments de France ne recommanderont plus d'avis négatifs sur les demandes de pose de panneaux photovoltaïques.

Proposition de l'Architecte de supprimer le rayon de 500 mètres autour de la maison URTIN, il propose de mettre uniquement les parcelles concernant la maison et le terrain attenant. Les Bâtiments de France doivent nous faire parvenir un arrêté pour ces modifications.

Cela nécessite une enquête publique qui sera faite en même temps que celle du PLUI.

<u>Sapeurs-Pompiers</u>: Une réunion a eu lieu avec le Maire et les pompiers concernant l'extension et la réhabilitation des vestiaires de la caserne (travaux budgétisés par le SDIS).

Le Maire signale qu'il faudrait envisager le changement de la chaudière à fioul qui commence à être vétuste.

<u>Chemin de Ronde</u>: Les travaux de consolidation du mur de la terrasse de l'Église commenceront lundi prochain (forage et pose de croix de Saint André) pour un coût de 24 000 euros.

Le Maire a demandé deux devis à l'entreprise AUBERY pour le passage et le nettoyage de la terrasse du particulier et pour le déblayement.

Office du Tourisme: Une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'Office du Tourisme. Un écran dynamique (écran diffusant des informations pour les activités touristiques) serait installé à l'Office du Tourisme pour la prochaine saison estivale.

<u>Plan de Sauvegarde Communal</u> : Pierre POLETTO et Jeannette LACOUR ont travaillé sur ce dossier qui sera diffusé après l'accord de la Préfecture.

Clôture de la Maternelle : En cours de finition.

Afin qu'aucune voiture ne stationne devant les grilles, des zébras jaunes et un passage piéton seront matérialisés.

<u>Piscine</u>: Un appel à candidature a été lancé pour un poste de maître-nageur pour la saison estivale.

<u>Cérémonie du 19 mars 2024 (Anciens Combattants)</u>: Il a été proposé que la cérémonie soit faite à La Motte Charançon ou à Rémusat. Le Maire n'a pas refusé de faire la cérémonie à La Motte Charançon mais il lui semblait plus judicieux que ce soit à Rémusat au vu du nombre d'Anciens Combattants concernés.

Matériel Section Randonnée : Le Maire propose le vide sanitaire du Val d'Ourle.

Une attestation d'assurance sera demandée à l'association.

<u>Finances</u>: En raison des travaux à effectuer au Chemin de Ronde, certains travaux seront suspendus sur l'année 2024.

Les travaux de la 3^{ème} tranche des Calades seront décalés d'une année.

Aucuns travaux supplémentaires importants ne seront prévus.

Tour de table :

<u>Jeannette LACOUR</u>: Visite avec Pierre POLETTO de l'entreprise de Valentin BRINGUIER, luthier, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Communauté des Communes du Diois. Valentin BRINGUIER a été nominé pour le concours Martino 2023 (il a développé une guitare électrique à micros interchangeables). Lors de cette visite il nous a présenté son innovation et son atelier.

Une évaluation quinquennale de l'école de La Motte Charançon a eu lieu, l'équipe d'enseignants et l'ATSEM ont été entendus ainsi que Jeannette LACOUR en qualité d'Adjointe représentant la Mairie.

Fin de la réunion à 20 heures

Le secrétaire de séance Pierre POLETTO Le Maire Laurent COMBEL

Séance du 25 mars 2024

Présents:

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, Adjointe
Brigitte PARRENT, Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal,
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal

Absents:

Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Jeannette LACOUR

Pierre POLETTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 07/02/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de rajouter une délibération portant sur la location de la salle polyvalente. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce rajout.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Approbation du Compte de Gestion du budget communal 2023

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif communal de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget communal établi par le Receveur pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2 : Approbation du Compte de Gestion du budget du CCAS 2023

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du CCAS de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget du CCAS établi par le Receveur pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 3 : Approbation du Compte Administratif du budget communal 2023

Sous la présidence de Mr Christian MOLERUS, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 735 062.72 €

Recettes: 891 388.45 €

Excédent de fonctionnement : 156 325.73 € Report exercice N-1 : $\underline{418\ 034.30\ }$ € Excédent de fonctionnement cumulé : 574 360.03 €

Investissement: Dépenses: 397 942.54 €

Recettes: 364 381.11 €

Déficit d'investissement :- 33 561.43 €Report exercice N-1 :45 132.76 €Excédent d'investissement cumulé :11 571.33 €

Résultat brut global de clôture 2023 : 585 931.36 €

Restes à réaliser dépenses au 31/12/2023 : 350 000.00 € Restes à réaliser recettes au 31/12/2023 : 269 000.00 €

Résultat net global de clôture (prenant en compte les RAR) 2023 : 504 931.36 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget communal 2023

Délibération n° 4 : Approbation du Compte Administratif du budget du CCAS 2023

Sous la présidence de Mr Christian MOLERUS, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget CCAS 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement: Dépenses: 5 667.99 €

Recettes: 3 500.00 €

Déficit de fonctionnement : - 2 167.99 €
Report exercice N-1 : 2 859.54 €
Résultat net global de clôture 2023 : **691.55** €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget du CCAS 2023

Délibération n° 5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget communal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget communal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte financier présente un excédent de fonctionnement cumulé de 574 360.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de la manière suivante :

1 - affectation en réserves R1068 en investissement : **69 428.67** €

2 – report en fonctionnement R 002 : **504 931.36** €

Délibération n° 6 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget du CCAS

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte financier présente un excédent de fonctionnement cumulé de **691.55** € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report en fonctionnement R 002 : 691.55 €

Délibération n° 7 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Par délibération du 9 mai 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation: 15.62 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.84 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111.77 %

Le Maire propose d'augmenter de 1% ces taux d'imposition en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation: 15.78 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.15 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112.89 %

- **CHARGE** le Maire
 - O De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - O De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Délibération n° 8 : Budget Primitif communal 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la commune, détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 408 374.36 € Section d'investissement : 1 522 110.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif principal 2024
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour la réalisation de celui-ci.

Délibération n° 9 : Budget Primitif CCAS 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du CCAS 2024, détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 4 691.55 €
Section d'investissement : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du CCAS
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour la réalisation de celui-ci.

Délibération n° 10 : Fongibilité des crédits pour 2024

Le Maire rappelle que la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1^{er} janvier 2022. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le budget primitif 2024 des dépenses réelles s'élève à 620 493.36 € (hors dépenses de personnel) pour la section de fonctionnement et à 873 443.00 € pour la section investissement.

La règle de fongibilité des crédits permet donc de porter en 2024 sur

- 46 537.00 euros en fonctionnement
- 65 508.22 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération n° 11 : Emprunt pour les travaux du chemin de ronde

Le Maire rappelle que les travaux liés à l'effondrement du chemin de ronde, en décembre 2023, sont estimés à environ 300 000 euros.

Ne connaissant pas le montant des éventuelles subventions, il est nécessaire de recouvrir à l'emprunt afin de ne pas mettre en péril les fonds de la Commune.

Une demande de prêt a été faite auprès du Crédit Mutuel, et la proposition suivante a été faite :

Montant: 180 000 euros

Durée : 10 ans Taux : 4.20 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** cette proposition
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt

Délibération n°12 : <u>Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité – Adjoints Administratifs</u>

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir deux emplois non permanents pour la gestion du camping municipal pour la saison 2024. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de créer, du 25 avril au 15 septembre 2024, deux emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial, échelon 1, d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire

- À créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial, échelon 1, à raison de 35 heures hebdomadaires du 25 avril au 15 septembre 2024.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 388, indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Délibération n°13 : <u>Création d'emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité - Adjoint Technique</u>

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un emploi non permanent pour l'accroissement d'activité du service technique et le remplacement des congés d'été des agents permanents pour la saison 2024. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de créer, du 15 avril au 31 août 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, échelon 1, d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE le Maire**

- À créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, échelon 1, à raison de 35 heures hebdomadaires du 15 avril au 31 août 2024.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 388, indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Délibération n° 14 : <u>Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier</u> d'activité – Surveillant de baignade

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir deux emplois non permanents pour la surveillance de la piscine municipale pour la saison 2024. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de créer :

- Un emploi non permanent sur le grade d'Éducateur Territorial des APS (ETAPS),
 - Du 14 au 28 juin : durée hebdomadaire selon planning
 - Du 29 juin au 2 septembre : 36 heures hebdomadaires
- Un emploi non permanent sur le grade d'ETAPS du 1^{er} juillet au 31 août, pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire

- À créer les deux emplois non permanents présentés ci-dessus.

- La rémunération sera fixée par référence aux indices de la grille d'ETAPS, auxquelles s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Délibération n° 15 : Convention projet école

Le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention entre l'État et la Commune dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble », lancée par le Conseil national de refondation (CNR).

Le montant initial du projet présenté par l'école de La Motte Charançon a été refusé par la commission et fortement revu à la baisse, passant de 94 959.31 euros à 37 085.17 euros.

La convention initiale est par conséquent devenue caduque. Le Maire souhaite la dénoncer et signer une nouvelle convention avec les montants rectifiés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à dénoncer la convention initiale et à signer une nouvelle convention

Délibération supplémentaire n° 16 : Suppression de la location de la salle polyvalente

Le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2023 concernant la mise à disposition des salles communales.

La salle polyvalente n'étant à ce jour plus aux normes d'hygiène et de sécurité, il demande aux élus de la retirer de la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne plus louer la salle polyvalente.

Sujets évoqués par le Maire:

<u>Contrats saisonniers 2024</u>: Le Maire rappelle que les postes de saisonniers à pourvoir pour l'été 2024 ont été proposés en priorité aux salariés présents l'an dernier. Certains n'ont pas souhaité proposer leur candidature pour cette année.

<u>Parc Régional des Baronnies Provençales</u> : Le budget va être voté prochainement. Le Conseil décide de le voter et demande au délégué de voter favorablement.

<u>Location de salles</u>: Afin d'éviter des demandes en urgence en fin de semaine dans le cas des locations de week-end, la procédure va être renforcée, avec entre autres deux points importants:

- La fiche de demande de salle comprendra le besoin en tables, bancs, chaises, ... Elle devra être fournie à la Mairie au moins 15 jours avant la réservation.
- Les états des lieux seront obligatoirement effectués :
 - o Le vendredi en début d'après-midi (remise des clés)
 - o Le lundi matin (restitution des clés).

<u>Problème d'Internet à FONTOUVIERE</u>: Suite à plusieurs appels en Mairie, le Maire rappelle que la Mairie n'est pas à l'origine des travaux effectués la semaine dernière et que, d'autre part, ces travaux ne sont certainement pas responsables de la panne de réseau (passage d'aiguille dans des gaines)

<u>Budget camping 2024</u>: Le budget du camping pour la saison 2024 est présenté, avec une estimation de recettes égale à celle de 2023 et aucun investissement sur l'année. Si ces deux conditions sont remplies, le résultat devrait être positif.

Tour de table :

Christian MOLERUS:

- STEP:
 - o L'épandage des boues va être réalisé prochainement
 - o La révision annuelle de la station d'épuration a été programmée sur avril
- Calades : des réparations de fuites d'eau potable ont été effectuées dernièrement.

Fin de la réunion à 21 heures

Le secrétaire de séance Pierre POLETTO Le Maire Laurent COMBEL

Séance du 23 avril 2024

Présents:

Laurent COMBEL, Maire, Président de séance

Christian MOLERUS, 1er Adjoint

Jeannette LACOUR, Adjointe

Brigitte PARRENT, Adjointe

Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal, arrivé à 20h25, après le vote des délibérations

Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal

Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale

François HUMBERT, Conseiller Municipal

Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Absents:

Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Emmanuel BLANCARD Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Pierre POLETTO

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 25/03/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour, portant sur :

- Approbation du rapport d'activité du SDTV pour l'année 2023
- Site internet du camping municipal

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce rajout.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : <u>Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement suite à un effondrement – chemin de ronde</u>

Le Maire rappelle la délibération prise le 2 décembre suite à l'éboulement du chemin de ronde.

Des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés en urgence.

Les travaux de déblaiement et de reconstruction doivent maintenant être lancés.

Le coût prévisionnel total de ces travaux est estimé à 147 151 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
DETR ou DSIL	147 151 x 0.4	58 860	40 %
Conseil départemental	147 151 x 0.4	58 860	40 %
Sous-total (aides publiques)		117 720	80 %
Autofinancement	147 151 x 0.2	29 431	20 %
Total prévisionnel € HT		147 151	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ADOPTE** l'opération de reconstruction du mur de soutènement et les modalités de financement définies ci-dessus :
- **SOLLICITE** les aides publiques de l'État et du Département ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n° 2 : Installation d'une caméra supplémentaire de vidéo protection

Le Maire rappelle qu'en 2023, la Commune a mis en place la vidéo protection sur la Commune et 2 caméras de surveillance ont été installées aux entrées du village, route de Die et route de Nyons.

Il propose au Conseil Municipal de faire installer une 3^{ème} caméra sur la RD 135-61, au carrefour de la route de Chalancon.

Le coût prévisionnel est estimé à 4 760.77 euros HT, soit 5 712.92 euros TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'installation de la 3^{ème} caméra de vidéo-protection
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention aux organismes (Département, Région, État)

Délibération supplémentaire n° 3 : <u>Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023</u>

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26 (Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme).

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Établissements **P**ublics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2023. Vu la délibération du SDTV 26 du 15-02-2024,

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2023, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ONT PRIS ACTE du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023.

Délibération supplémentaire n° 4 : <u>Site Internet du camping municipal</u>

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat avec « Campagnol.fr » par l'association des Maires Ruraux de France pour la création, la mise en ligne et l'assistance illimitée d'un site internet concernant le camping municipal « le village » de LA MOTTE CHALANCON.

Le montant annuel sera de 220 euros HT.

Le contrat actuel avec 26 Net Productions sera résilié au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ACCEPTE la mise en place de ce contrat
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que les avenants pour d'éventuelles options s'y rattachant

Sujets évoqués par le Maire :

<u>Maison de santé</u> : les travaux sont en cours. Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu début mai.

Plan d'eau : une réunion du SMPO s'est déroulée le 22 avril pour préparer la saison estivale.

<u>Rock on the l'Oule</u>: en raison de la mobilisation des forces de l'ordre à l'occasion des jeux olympiques, les services de l'État ont réduit la durée du festival à une seule journée, le mardi 6 août.

<u>Subventions de l'État</u>: la Sous-Préfète a rencontré l'exécutif ce mardi 23 mars pour faire le point sur les dossiers en cours (maison de santé, effondrement chemin de ronde, ...).

Tour de table :

Pierre POLETTO commence à travailler sur l'édition du bulletin communal de juin. Il invite les associations et les nouveaux commerçants à lui transmettre leur article.

Suite à différents problèmes avec le sanitaire PMR installé à la piscine municipale, François HUMBERT doit rencontrer le fournisseur rapidement.

Fin de la réunion à 20h45

Le secrétaire de séance Jeannette LACOUR Le Maire Laurent COMBEL

Séance du 21 mai 2024

Présents:

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Absents:

Brigitte PARRENT, Adjointe, procuration donnée à Jeannette LACOUR Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, procuration donnée à Pierre POLETTO

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 23/04/2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Sujets évoqués par le Maire:

Renouvellement de la convention de location de la salle de sports :

La délibération prévue pour renouveler le bail est annulée, car le gérant de la salle a annoncé qu'il cessait son activité au 1^{er} septembre car il se projette sur d'autres horizons.

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite conserver cette salle de sports et qu'une réflexion doit être menée pour trouver une solution de reprise.

Travaux chemin de ronde :

Planning prévisionnel des travaux :

- Évacuation des déblais : du mercredi 22 mai à fin mai
- Travaux de reconstruction du mur : à partir de début juin

Convention d'occupation du domaine public :

Réouverture prochaine du bar restaurant anciennement « le Chouette Bistrot » par des nouveaux propriétaires. Conformément à la délibération du 25 janvier 2023, une convention d'occupation du domaine public va être établie.

Maison de santé:

Les travaux se poursuivent. La dalle du rez-de-chaussée est terminée et prochainement, une entreprise interviendra pour le désamiantage.

Rock on the l'Oule:

Pour rappel, la Sous-Préfecture demande que le festival, initialement prévue sur 3 jours, soit réduit à une journée, le mardi 6 août, car les services de gendarmerie ne peuvent pas assurer la sécurité au regard des autres manifestations programmées sur le secteur géographique.

Le Maire rappelle qu'il ne veut pas prendre de risques. Il a proposé à un Maire de village voisin d'accueillir le festival cette année exceptionnellement s'il le souhaite.

A ce jour, il n'a pas de retour sur ce dossier.

Rallye Monte Carlo:

Le Maire informe que les discussions qu'il a engagées avec l'Automobile Club de MONACO sont finalisées et que le rallye WRC de Monte Carlo, comptant pour le championnat du monde, passera sur la commune le samedi 25 janvier 2025 pour une spéciale qui sera dévoilée prochainement.

Elections européennes:

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin, de 8 heures à 18 heures.

Finances de la Commune :

Un retour de la Trésorerie indique que les finances de la Commune sont excellentes, ce qui nous permet de maintenir un bon niveau d'autofinancement et d'investissement.

Impayés:

Le Maire déplore un trop grand nombre d'impayés sur la Commune, notamment concernant les factures d'eau. Il informe que des mesures vont être prises.

Vente locaux IBM:

Dans l'impossibilité d'obtenir une estimation du bien par les services de l'État (le Domaine n'intervenant sur une vente qu'au-delà de 180 000 euros), et vu les interrogations de certains élus, le Conseil propose, dans un souci de transparence, de lancer un appel d'offres sur la vente.

Le Maire met au vote la question suivante : « met-on une annonce pour la vente ? ».

Le Conseil se prononce à l'unanimité moins une voix (Christian MOLERUS) pour.

Une annonce va donc être publiée prochainement.

Préalablement, le Maire va s'informer sur l'aspect juridique de cette éventuelle vente.

Tour de table :

François HUMBERT informe que les travaux d'installation du bloc PMR à la piscine municipale vont se terminer.

Emmanuel BLANCARD et Pierre CHANAL DU BESSET ont assisté à une réunion sur le tracé des sentiers pédestres, avec le Département, la CDD et la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre). Une étude est en cours pour le transfert des compétences à la CDD.

Pierre DALSTEIN a assisté à la dernière réunion du Parc des Baronnies. Il informe des problèmes financiers rencontrés par l'organisme, malgré la part des communes qui a été doublée récemment. Les diverses collectivités concernées (région PACA, région AURA, départements, communes) sont en discussion pour se répartir les coûts. Le Maire déplore des négociations trop politiques.

Fin de la réunion à 21h 30

Le secrétaire de séance Pierre CHANAL DU BESSET

Le Maire Laurent COMBEL



INFORMATION CNI ET PASSEPORTS

Nous vous rappelons que, depuis le 26 juin 2023, la Mairie de La Motte Chalancon est équipée d'un dispositif permettant de créer ou renouveler vos pièces d'identité (cartes nationales d'identité et/ou passeports).

Les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous s'effectue sur le service en ligne : rendezvousonline.fr

Vous pouvez également prendre rendez-vous directement à la Mairie soit par téléphone : 04 75 27 20 41 soit par mail : mairie@lamottechalancon.com

Relevé des compteurs d'eau

Comme chaque année, la campagne de relevé des compteurs d'eau a commencé. Nicolas Morette, agent technique de la mairie, passera dans toutes les maisons afin de faire ce relevé. En cas d'absence, vous devrez relever l'index de votre compteur et le transmettre à la mairie **avant le 19 août 2024** (joindre une photo du compteur, vu par-dessus).

D'ores et déjà, vous pouvez transmettre votre relevé de compteur d'eau par mail au secrétariat de mairie à l'adresse suivante : <u>ibonnard.mairie@gmail.com</u> en indiquant très lisiblement :

- NOM, PRENOM
- ADRESSE complète, où se trouve le compteur d'eau
- le n° du compteur
- le CHIFFRE indiquant la consommation (en m³)
- la date du relevé

joindre impérativement une photo du compteur (vu par-dessus)





Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (Aedes albopictus) ne cesse de gagner du terrain Identifié en France métropolitaine pour la première fois en 2004, il est aujourd'hui **présent dans plus de deux tiers** des départements. Particulièrement nuisant, car piquant principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou Zika.

Aujourd'hui, agir contre sa propagation sur notre territoire est un défi collectif. Les **réflexes individuels** à adopter consistent à **supprimer** les lieux de ponte potentiels et à lui bloquer l'accès à l'eau. Car c'est l'eau qui déclenche l'éclosion de ses œufs, pondus préalablement sur les parois ou rebords de tout récipient ou objet pouvant recueillir cette eau.

C'est la responsabilité de chacun et de tous!



ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE

Jardins, terrasses et balcons regorgent de contenants propices au développement de ce moustique. En supprimant ces derniers, your limiterez son expansion.

L'implication de tous dans la lutte contre cette espèce est primordiale. C'est l'action commune qui fera la différence.

5 IDÉES REÇUES SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre pond ses œufs à la surface de l'eau. FAUX!

La femelle moustique tigre pond ses œufs sur les parois d'un récipient juste au dessus du niveau d'eau. Dans sa vie, elle est capable de pondre entre 700 et 900 œufs, en 5 ou 6 pontes (environ 150 œufs par ponte).

2 Je fais attention chez moi, c'est de chez les voisins que provient la nuisance. VRAI ET FAUX!

Le moustique tigre se déplace, en moyenne, sur 150 mètres : il peut donc venir de chez soi et/ou de chez le voisin.
Aussi, la prévention doit être individuelle ET collective. Si l'un fait attention et l'autre pas, le problème subsiste.

3 Je peux acheter un piège à moustiques tigres pour ne plus être piqué chez moi. VRAI ET FA

Il ne peut pas, à lui seul, résoudre de façon significative la nuisance. Seule une utilisation collective sur plusieurs domiciles, en un réseau de pièges suffisamment dense, peut s'avérer efficace. Cependant, il est impératif, au préalable, de supprimer tous les gîtes larvaires.

Le moustique tigre peut véhiculer des maladies infectieuses. VRAI!

Le moustique tigre peut être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. Il transmet ces maladies à l'homme uniquement s'il a piqué au préalable une personne infectée

5 Le moustique tigre meurt après nous avoir piqués. FAUX !

La femelle moustique tigre va piquer plusieurs fois (4 à 5 fois) au cours des 4 à 8 semaines de sa vie. C'est ainsi qu'elle peut transmettre un virus par exemple, si elle a piqué au préalable une personne malade.

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!





SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN







Pour limiter les nuisances du moustique tigre,

adoptons les bonnes pratiques



IE COUVRE

de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau

Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



J'AMÉNAGE

pour éviter la stagnation d'eau Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE RANGF

autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :

Seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage...



IE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)

(propres du saies)
Coupelles de pots de fleurs, gamelles
d'animaux, pieds de parasols, bâches de
mobilier de jardin, objets de décoration
pouvant retenir l'eau, pluviomètres...



tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés...



I'ENTRETIENS

régulièrement ma piscine, mon bassin Veillez au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Mettez des poissons dans votre bassin d'agrément.



régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

iphons d'évier extérieur, fontaines, condes d'évacuation extérieures, couttières, chéneaux et rigoles...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne rétienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations adaptées.

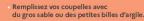
AGIR À LA SOURCE **DE SON DÉVELOPPEMENT**



Le moustique tigre est avant tout très nuisant : agressif, il peut rendre la vie difficile. Il peut être aussi vecteur d'infections virales graves, telles que la dengue, le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

• Supprimez au maximum tous les lieux de ponte du

- Supprimez au maximum tous les lieux de ponte au moustique tigre autour de vous. Cela évitera qu'il prolifère.
 Portez des vêtements amples, longs et de couleurs claires, car le moustique préfère les couleurs sombres.
 Si vous utilisez des répulsifs cutanés, suivez
- les recommandations du ministère de la Santé au sujet des concentrations et des contre-indications.



- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, ils se régaleront des larves de moustiques
- Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin afin d'identifier les contenants où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques tigres.
- Hors période d'utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter qu'elle gondole et que s'y créent des « creux d'eau ».







L'eau est une ressource rare, alors économisons-la!

Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau.



Le RPI La Motte Chalancon-Rémuzat



Dans un mois nos écoliers termineront l'année scolaire.

Pour certains ce sera le passage au CP à Rémuzat, pour les grands le départ vers le collège.

Nos écoliers ont eu quelques temps forts durant l'année :

- Nous avons reçu les écoles de Rémuzat et de Saint Nazaire le Désert sur le terrain de camping municipal de La Motte Chalancon pour les Olympiades.
- Les 3 classes du RPI ont travaillé autour du thème de l'arbre, en collaboration avec le Parc des Baronnies. Ce projet les a amenés à faire des sorties nature avec une accompagnatrice et une sortie avec grimpe d'arbres pour les plus grands.
- La classe de CE2/CM a effectué une randonnée sur 2 jours avec bivouac à la salle de La Donne à Cornillac.
- La classe de maternelle est partie 4 jours à Crupies en classe découverte : poterie, musique et sorties nature au programme. Ce séjour est en partie subventionné par les communes de résidence des enfants. Une belle expérience et de beaux souvenirs pour nos plus jeunes.

Par ailleurs, les élèves de CE2/CM vont bénéficier d'un cycle natation de 4 jours à la piscine municipale de La Motte Chalancon.



La commune a également financé l'intervention de Jean-Dominique Westphal, musicien. Les 3 classes du RPI nous proposeront les chants appris lors de la fêtes des écoles qui se déroulera le vendredi 28 juin à Rémuzat.

En septembre, les enfants nés en 2021 feront leur première rentrée des classes à l'école de La Motte Chalancon.

Bonnes vacances et bon été à tous, Mme BASSET Directrice Ecole Primaire

La Garderie périscolaire

Déjà 2 ans que la garderie périscolaire mise en place par la mairie de La Motte Chalancon fonctionne avec un effectif qui ne cesse d'augmenter et qui varie de 5 à 8 enfants selon le jour.

Les enfants sont accueillis dans la salle Stéphane Perrin de 16h45 à 18h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire.

Tout ce petit monde « s'éclate » avec les multiples activités proposées par Agnès (dessins, collages, jeux créatifs, etc...). Longue vie à cette belle initiative de la Mairie ...



Nouveaux Acteurs Economiques

Bar Tabac Presse « Chez Elisa »



Qui ne connaissait pas le commerce de Nicole, lieu de rencontre pour de nombreux mottois !

Notre célèbre commerçante a fait valoir ses droits à la retraite en début d'année 2024 et c'est Elisabeth TORTEL, toute aussi connue de nous tous, qui a repris le « Bar, Tabac, Presse » depuis fin janvier.

« Elisa » a toujours connu ce milieu du commerce depuis sa tendre enfance car ses parents ont tenu une épicerie pendant des années, rue de la Paravande, et déjà ses grands-parents géraient une coopérative agricole (vente de produits agricoles et négoce en gros de fruits, tilleul,

essence de lavande, etc ...) à cette même adresse. Elle est ensuite allée travailler à Marseille, puis est revenue travailler pendant 6 ans avec sa maman qui tenait le « Tabac Presse » dans une commune voisine.

Dans une belle continuité, elle vous reçoit pour vos achats de tabac, journaux, revues, mais aussi pour vous servir le petit café tonique du matin, ou la bière fraîche bue entre amis.

Convivialité et sourire sont au rendez-vous.

Tout au long de l'année, la jeune femme organise des animations, soirées à thème, concours de boules au sein de son établissement.

Souhaitons-lui une bonne installation et la réussite dans son beau projet.



<u>« Le Jardin Bouquetier»</u>

Christelle BORDJA a la main verte!

Après avoir tenu, il y a quelques années, un magasin de vêtements d'occasion au village, tout en étant éducatrice médico-sociale, Christelle se relance dans le commerce pour

assumer sa passion du jardinage.

io joidin Barqueliex

Titulaire de différents diplômes agricoles (BEPA, BTA) elle décide d'ouvrir un petit magasin de plantes et fleurs « Le Jardin Bouquetier » dans son ancien local au 480 Grand Rue.

Vous pourrez y trouver des fleurs coupées, des compositions, des plantes vivaces, toutes cultivées dans son jardin



Sa boutique est ouverte tous les lundis matin de 9h00 à 13h00, mais elle ouvre aussi occasionnellement pour les fêtes et se fait un plaisir de vous accueillir dans son jardin, lorsqu'elle s'y trouve.

Nous lui souhaitons une belle réussite pour ce joli projet.



Bar Restaurant « La Finca»

Du renouveau sur la place du Pont!

L'ancien bar restaurant « Le Chouette Bistrot » change de nom et de mains, avec l'arrivée d'un jeune couple, originaire du Vercors et de la région grenobloise.



Jody et Maxime sont les nouveaux propriétaires de « La Finca », bar, bar à vins et « cave à manger ».

Jody est sommelière de métier diplômée d'une école hôtelière et Maxime, son compagnon a déjà tenu plusieurs commerces. Avec l'aide de Tedy (frère de Jody) qui sera en cuisine, le couple vous proposera un commerce ouvert toute l'année, tous les jours à partir de 7h00 du matin.

Vous pourrez prendre des consommations en tout genre, déguster de bons vins au verre ou en bouteille à consommer sur place. A la carte, pour les gourmands, vous trouverez des planches de charcuteries ou fromages locaux, mais aussi

végétariennes, ainsi que des tapas et autres spécialités.

Hors saison touristique, des plats seront proposés, ainsi qu'un menu du jour, type « ouvrier ».

Nous leurs souhaitons la bienvenue dans notre belle vallée de l'Oule et la réussite pour leur installation et leur beau projet.

Valentin Bringuier, Luthier!

Valentin nous vient d'Ardèche et s'est installé à La Motte, depuis 2 ans, pour suivre son épouse, professeur des écoles, mutée au RPI de notre village.

Après avoir passé onze années professionnelles au CFA du Mans dans la Sarthe comme professeur des métiers techniques de la musique et responsable de formation, il a saisi l'opportunité de son arrivée dans notre belle région, pour créer son atelier de luthier dans le local communal de « La Souste ».

Véritable orfèvre en la matière, Valentin répare, entretient et fabrique des guitares dans un atelier bien ordonné et très bien équipé en diverses machines.

Sa profession exige des qualités très diverses dans le travail du bois mais aussi en connaissance de machines numériques, d'électricité, d'électronique, etc...

C'est un artisan ingénieux qui propose des fabrications 100% maison et des créations uniques qui font la joie des musiciens avec des modèles de guitares sèches mais aussi électriques.

Grâce à ses compétences, il continue d'intervenir au CFA du Mans assez régulièrement et travaille aussi avec l'Education Nationale pour l'évolution de la formation de sa profession.

Bravo pour son savoir-faire qui honore notre commune. Nous lui souhaitons pleine réussite pour ce beau projet.

Déchetterie



RAPPEL : L'aire de tri de La Motte Chalancon est <u>ouverte</u> : le mardi et le samedi de 9h00 à 11h45

Pour accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique. Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail contact@paysdiois.fr
Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).

Merci à chacun de respecter les horaires du site et d'adapter son heure d'arrivée à la durée de déchargements. Avant de déposer vos déchets, bien vérifier sur les conteneurs les pancartes identifiant la nature du contenu.

Dans le village, les colonnes sont réparties sur 4 emplacements sans compter ceux des campings privés et permettent de récupérer les papiers, les verres, les corps creux. Une collecte a lieu 3 fois par semaine en été et 2 fois en hiver. Les cartons (petits ou grands) ne doivent être apportés <u>obligatoirement</u> à la déchetterie.

Emplacements des poubelles dans le village :

Parking du Centre, Parking La Genine, Quartier Ste Catherine, Camping municipal (l'été).

L'évolution du mode de collecte en multi matériaux est possible grâce à un processus par tri optique au centre de tri Métripolis de Portes-les-Valence. Ce nouveau centre de tri peut désormais recevoir tous les emballages et papiers ménagers triés, mieux capter les « petits métaux » et les plastiques, les séparer plus facilement par type de résine et conditionner les matériaux d'emballage pour l'envoi aux filières de recyclage.

Quelques consignes simples à suivre :

- ♦ À déposer dans les conteneurs **JAUNES**
- ⇒ TOUS les emballages en plastique : Les pots, bouteilles, flacons et boîtes, les barquettes, les tubes, les films et sachets, etc.
- ⇒ TOUS les petits emballages en métal : Les gourdes de compote, les tubes, les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles et capsules, les plaquettes de médicaments vidées.
- ⇒ TOUS les papiers et petits emballages en carton : Les journaux, revues, prospectus et magazines, les feuilles, papiers, courriers, lettres et enveloppes, les cartonnettes de yaourt, boites de gâteaux, paquets de lessive, sac en papier, etc.

Les recommandations habituelles restent inchangées :

- ⇒ JETER en VRAC dans les colonnes jaunes,
- ⇒ **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,
- \Rightarrow **NE PAS EMBOÎTER** les emballages les uns dans les autres.

Attention : recyclés dans une autre filière, les cartons ne peuvent pas s'ajouter aux papiers, même en petits morceaux. Merci de poursuivre vos efforts et de les amener directement en déchetterie !

♦ À déposer dans les conteneurs **VERTS**, réservés aux emballages en verre : les bouteilles, les pots, les bocaux, les flacons en verre incolore et coloré.

Ne pas y déposer : la vaisselle, les vitres, les miroirs, les ampoules, la porcelaine.





Videz le contenu des emballages, inutile de les laver ! Jetez les emballages sans les empiler. Ne pas mettre dans des sacs poubelles.







Informations de la Mairie

Bulletin Communal

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boite aux lettres. Plus aucun bulletin ne sera envoyé par courrier.

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, le bulletin communal est consultable, dès sa parution, sur le nouveau site internet de la Mairie et sur PanneauPocket.

PanneauPocket

La mairie a mis en place un nouveau système d'information à la population via les téléphones portables, les tablettes et les PC. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application « PanneauPocket » sur votre téléphone ou votre tablette, disponible aussi depuis votre ordinateur sur « app.panneaupocket.com » (100% gratuit, 100% anonyme, 0% publicité).

A ce jour, plus de 230 utilisateurs reçoivent les informations de la mairie en temps réel.

Site Internet de la mairie

Le site est mis à jour régulièrement. Les procès-verbaux des conseils municipaux sont publiés dans la rubrique « Mairie ».

N'hésitez pas à le consulter à l'adresse suivante : www.lamottechalancon.com

Information Pages Facebook

La Mairie de La Motte Chalancon signale que les pages Facebook intitulées « La motte chalancon » et « La Motte-Chalancon » ne sont pas des pages officielles de la Municipalité.

La Mairie de La Motte Chalancon ne possède pas de page Facebook.

Extinction de l'éclairage public

Horaires de coupure de l'éclairage public :

- du 01/05 au 31/08 coupure de minuit à 6h00 du matin
- du 01/09 au 30/04 coupure de 22h00 à 6h00 du matin.

Des panneaux signalant ces coupures sont installés aux entrées du village.

Caravanes

Il est rappelé que lorsqu'une caravane est installée depuis plus de 3 mois sur un terrain privé qui n'accueille pas une résidence principale, <u>le propriétaire du terrain est en infraction</u>, sauf autorisation préalable de la Mairie qui ne pourra pas excéder 3 mois (cf. art. L480-4 et L610-1 du code de l'urbanisme).

Devant l'ampleur d'installation de caravanes posées en toute illégalité, la Mairie a pris toutes dispositions en accord avec la gendarmerie.

Encombrants

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3^{ème} mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les <u>personnes de 75 ans ou plus</u> qui se seront fait inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41). Nous vous rappelons que les déchets verts ne sont pas concernés.

Containers à ordures

Il est rappelé que les dépôts d'ordures sauvages sont interdits.

Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de ne rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler à la Communauté des Communes du Diois.

Cartons

Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés **obligatoirement** à la déchetterie.

Entretien du cimetière

Depuis quelques années notre commune, attentive aux enjeux environnementaux, entretient le cimetière sans produits pesticides afin de préserver la biodiversité et la santé de tous.

Cependant, si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la pleine compétence de la commune, il est rappelé que l'entretien et le nettoyage des tombes incombent aux familles et font partie des obligations morales et civiques de celles-ci.

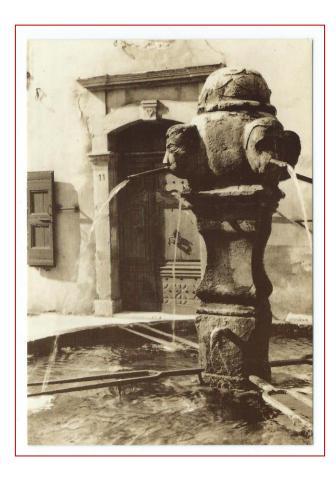
<u>Rappel</u>: 2 bacs sont à votre disposition à gauche de l'entrée de l'ancien cimetière. Le bac cimenté est prévu pour les déchets verts et le container est prévu pour tous les autres déchets (pots, fleurs artificielles, etc...). <u>Merci de bien vouloir respecter ce tri</u>.

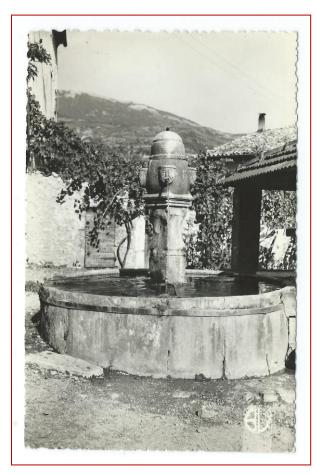
Divagation de chiens sur la commune

La Mairie rappelle, une fois de plus, que pour des raisons de salubrité publique, de tranquillité des habitants et pour la sécurité de tous, <u>la divagation de chiens est interdite</u> sur la commune.

Au vu de l'ampleur que prend ce problème de chiens errants dans le village (divagation, saletés dans les calades et les rues, etc...), tout chien errant saisi sur le territoire de la commune sera récupéré par les services techniques et amené directement à la fourrière. Une amende sera dressée au propriétaire.

Ce manque de civisme des propriétaires de chiens est inacceptable pour beaucoup de Mottois, alors que nous essayons tous d'entretenir notre patrimoine et son environnement.





Programme des Festivités

(connues à ce jour)

(sous réserve de modifications)

Juillet 2024

06	Concert Vinyl Blenders et Deep Noise (pop/rock)
	au Camping L'Onde de Provence
du 06 au 15	Exposition peinture et aquarelles de Christiane Bertrand et de Chantal Sartorio à la salle « L'Ancienne Poste »
11	Cinéma* «Un petit truc en plus» à 22h00 Jardin, Place du Fort
12	Concert JOA Koustic (blues/jazz/funk) au Camping L'Ondine de Provence
13	Bal, Place des Ecoles, organisé par le Comité des Fêtes
14	Bal, Dj au Camping L'Ondine de Provence
18	Cinéma* «Kung Fu panda 4» à 22h00 Jardin, Place du Fort
18	Soirée Karaoké au Camping L'Ondine de Provence
20 et 21	Stage « Méditation de Pleine Conscience : Pleine Conscience, autocompassion et bienveillance» avec par Anne Tesson à l'Eco-Camping Oasis Bellecombe (renseignements : 06 24 61 73 43)
21	Bal/Concert The Fuse (pop/rock) au Camping L'Ondine de Provence
25	Cinéma* «Vice et versa 2» à 22h00 Jardin, Place du Fort
25	Soirée Karaoké au Camping L'Ondine de Provence
26/07 au 05/08	Exposition de peintures de Sophie et Noémie Durand à la salle « L'Ancienne Poste »
27	Vide grenier dans les rues de La Motte
27	Concert Switch (pop soul, rythm & blues) au Camping L'Ondine de Provence

Août 2024

du

01	Soirée Karaoké au Camping L'Ondine de Provence
01	Cinéma* «Moi moche et méchant 4» à 21h30 Jardin, Place du Fort
02	Concert Conférence «La sagesse de nos fausses notes» avec Marc Vella et sor piano à 21h00 sous la yourte à l'Eco-Camping Oasis Bellecombe (renseignements : 06 24 61 73 43)
03 et 04	Stage avec Marc Vella «Rendre belles les fausses notes de la vie» à l'Eco- Camping Oasis Bellecombe (réservations et renseignements : 06 24 61 73 43)

Programme des Festivités (suite)

Août 2024 (suite)

03	Concert Ambiance latino avec EFMU au Camping L'Ondine de Provence
05 et 06	Festival de Jazz, 9 ^{ème} Edition, Place du Fort (voir programme)
09/10/11	Fête votive (bal, forains, défilé de chars, concours de boules, feu d'artifice)
	organisée par le Comité des Fêtes
15	Fête de la Piscine Municipale
17	Concert The Burning Fingers (blues/rock) au Camping L'Ondine de Provence
22	Cinéma* «Le 2ème acte» à 21h30 Jardin, Place du Fort
24/25/26	Exposition d'acryliques de Many Piot et sculptures en fer de Gérard Nehl
	à la salle « L'Ancienne Poste »
31	Concert Caro & Co (pop/rock) au Camping L'Ondine de Provence

^{*}En cas de mauvais temps, la projection se fera à la salle polyvalente

Septembre 2024

13 Course cycliste « La Drômoise »



[#] Marché provençal tous les lundis matin Place du pont, Rue du bourg, Place du bourg et Palis.

[#] Marché nocturne des producteurs et artisans locaux tous les vendredis de 18h00 à 21h00 Place des Ecoles (juillet – août).



Mairie - 3, place des Ecoles

Tél: 04 75 27 20 41 / Courriel: mairie@lamottechalancon.com / Web: www.lamottechalancon.com

accueil du public : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

Déchetterie - 1230 route de Chalancon

Les mardis et samedis de 9h00 à 11h45

APC (Agence Postale Communale) - 435, Grand rue

ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h30

Gendarmerie - place de l'Amitié

Tél: 04 75 27 20 34

Médecins

Docteur Michèle MARTIN - 85, rue du Bourg Tél: 04 75 27 21 45

Docteur DRIEUX - Rémuzat Tél: 04 75 28 23 22

Infirmières - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule

Cabinet COMBEL/MILLIERE - Tél : 04 75 27 97 93 (uniquement sur RDV)

Mme ROBERT - Tél: 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49 (uniquement sur RDV)

Kinésithérapeute - 46, rue de la Paravande

Christophe GONZALES - Tél: 04 75 26 31 64 (uniquement sur RDV)

Ostéopathe - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule – Cabinet Infirmières

Vincent DURIF - Tél: 06 12 57 85 84 (uniquement sur RDV)

Pharmacie - Rémuzat

Tél: 04 75 27 86 82

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h30

Ambulance - Rémuzat

Tél: 04 75 27 84 19

Taxi Combe - 410, Grand rue

Tél: 04 75 27 20 20

Espace France Services du Diois - Die

Tél: 04 75 22 31 87

Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles - Rémuzat

Tél: 04 75 27 36 77

Transport à la demande

Réservation au moins 24 heures à l'avance - Tél: 04 28 61 26 26

Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112